

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
2017**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

26 janvier 2017

I : LE BUDGET PRINCIPAL

Le Budget principal de la ville s'équilibre à hauteur de **40 083 155 €** dont :

Section de fonctionnement : **31 003 570 €**

Ce montant a permis le prélèvement sur les recettes ordinaires de la collectivité d'un montant de **1 585 785 €** auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions (**1 875 000 €**) pour former l'autofinancement de la section d'investissement pour un montant global de **3 460 785 €**.

Section d'investissement : **9 079 585 €**

1.1 Les dépenses de fonctionnement.

011 : Charges à caractère général :

Ce chapitre qui correspond aux charges de fonctionnement courant nécessaires à l'activité de la collectivité, présente un montant prévisionnel pour l'année 2017, en diminution de 0,8 % par rapport au BP 2016, de **5 665 555 €** avec notamment

- *Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 2 090 620 €,*
- *Les services extérieurs pour 2 045 875 € (crédits baux, locations et charges immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...),*
- *Les autres services extérieurs pour 1 440 850 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication, transports et traitements des déchets...),*
- *Les impôts et taxes et autres versements assimilés pour 88 210 € dont notamment la taxe foncière acquittée par la ville.*

012 : Charges de personnel et frais assimilés :

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de **14 399 000 €** pour 2017 (-0,2 % par rapport à au BP 2016) enregistre les dépenses liées au frais de personnel comprend notamment :

- *Rémunération et régime indemnitaire du personnel titulaire 8 679 690 €,*
- *Personnel extérieur et non titulaire : 1 441 130 €,*
- *Cotisations sociales diverses et autres contributions (ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite, CNFPT...) : 4 162 080 €,*
- *Assurance du personnel : 80 500 €,*
- *Médecine du travail et pharmacie: 35 600 €.*

014 : Atténuation de produits :

Ce chapitre qui retranscrit principalement les reversements de fiscalité, englobe notamment les reversements de taxe de séjour et de droits de mutation à Arcachon Expansion et au Conseil Départemental. Il comptabilise aussi la participation de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales) (400 000 €), et depuis 2016, le versement de la ville au titre de la CRFP (Contribution au Redressement des Finances Publiques) (280 000 €).

Il est pour 2017 estimé à **1 850 000 €** soit une augmentation de 34 % par rapport au BP 2016 à cause du FPIC et de la CRFP.

65 : Autres charges de gestion courante.

Un montant prévisionnel de **2 871 230 €**, représentant une baisse de 6% par rapport au BP 2016, a été inscrit en 2017 sur ce chapitre qui comprend essentiellement :

- les subventions aux associations 463 130 €,
- les subventions au COS pour 352 600 €,
- La participation aux écoles privées prévue par la loi pour 100 800 €,
- les participations au CCAS (1 180 000 €) et aux budgets annexes (451 900 €),
- les indemnités et frais de missions et de formation des élus (249 900€).

66 : Charges financières :

Ce chapitre comptabilise les intérêts de la dette et les frais financiers du PPP éclairage public. En baisse par rapport à 2016 (-8%), il est de **1 127 000 € pour 2017**.

67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre retrace, pour un montant total prévu en 2017 de **1 480 000 €**, la participation de la ville à Arcachon Expansion pour 1 300 000 € et la compensation pour contrainte de service public au délégataire de la piscine d'Arcachon pour 175 000 €. Il reste constant par rapport au BP 2016.

022 : Dépenses imprévues : 150 000 €.

023 : Virement à la section d'investissement /042 : Transferts entre section

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (1 585 785 €) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et des provisions : (1 875 000 €), et constitue l'autofinancement de la collectivité pour un total à hauteur de **3 460 785 €**.

1.2 Les recettes de fonctionnement

013 : Atténuations de charges :

Les remboursements sur frais de personnel (indemnités journalières CPAM) et la participation de la Poste au fonctionnement des agences postales composent ce chapitre pour un montant prévisionnel de **60 000€**.

70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ce chapitre retrace les recettes des services offerts à la population ainsi que les remboursements divers d'autres organismes ou des budgets annexes. Un montant de **1 972 500 €** pour 2017 (-5 % par rapport au BP 2016) est prévu et comprend entre autre :

- les produits de l'occupation du domaine public pour 871 600 €,
- les remboursements de frais par d'autres collectivités, redevables ou budgets annexes (CCAS, Arcachon Expansion, COS, tribunal, budget annexe des salles...) pour 505 500 € ;
- les produits de la restauration scolaire, des services périscolaires, des centres de loisirs ou de la maison des jeunes pour 414 400 €
- les recettes liées aux services à caractère social (Arcachon Santé) pour 70 000 €
- les remboursements des frais de personnel par l'assurance SOFCAP pour 35 000 €
- les produits des activités culturelles et sportives pour 31 000 € (Bibliothèque, Ecole de Musique, ...).

73 : Impôts et taxes :

Les recettes liées aux impositions directes et indirectes devraient atteindre un montant de **24 252 200 €** en 2017, avec une évolution globale de 3 % par rapport au BP 2016, avec principalement :

- la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) : 19 100 000 €
- Droits de mutation : 2 100 000 €
- Dotations COBAS : 912 200 €
- Droits de stationnement : 850 000 €

- Taxe sur l'électricité : 450 000 €
- Taxe de séjour : 470 000 €
- Prélèvement sur les produits des jeux de casino : 300 000 €

74 : Dotations et participations :

Ce chapitre, qui connaît une diminution de 10 % par rapport au BP 2016, est composé des dotations et autres participations reçues par la ville et notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 3 380 000 € (-20 % par rapport au BP 2016) ;
- Les compensations fiscales de l'Etat et du département pour 306 000 € ;
- Les participations de l'Etat (passeport, recensement...), de la CAF (contrat enfance et jeunesse ...) de la COBAS et du Conseil Départemental (centres de loisirs, sports vacances, activités pour les jeunes, nettoyage des plages...) ou de l'union européenne (382 570 €) ;

Son montant total pour 2017 devrait atteindre **4 068 570 €**.

75 : Autres produits de gestion courante :

Le produit des locations des biens immobiliers de la ville ainsi que les redevances des concessionnaires de service publics perçues sur le budget principal (Camping, Etrier...) forment ce chapitre pour un montant de **535 300 €**.

77 : Produits exceptionnels :

Une inscription de **5 000 €** est prévue.

042 : Transfert entre sections

D'un montant de **110 000 €**, ce chapitre correspond aux opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (Travaux en régie, Reprise des subventions transférables).

1.4. Les dépenses d'investissement.

Le total des dépenses d'investissement est de **9 079 585 €** pour 2017.

Il se compose d'opérations financières (remboursement de dette, opérations pour compte de tiers...) pour **2 685 000 €**, d'opérations d'ordre (travaux en régie, amortissement de subventions...) pour **210 000 €** et d'opérations pour compte de tiers (COBAS au titre du Pôle d'Échange Multimodal de la gare PEM) pour **500 000 €**.

Les dépenses d'équipement atteignent **5 603 585 €** et se répartissent comme suit :

- « Voirie et infrastructures routières » : **2 000 000 €** destinés notamment à la réfection des routes, des réseaux d'eaux pluviales ou d'éclairage, à l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique.
- « Matériel de transport » : **152 785 €** relatifs à l'acquisition de matériel de transport ainsi qu'aux grosses réparations mécaniques.
- « Équipement des services techniques » : **180 000 €** qui seront consacrés à l'équipement des services techniques et de la logistique.
- « Bâtiments scolaires » : **100 000 €** en vue des travaux dans les bâtiments scolaires et de l'acquisition de mobiliers et matériels dans les écoles.
- « Bâtiments sportifs » : **285 000 €** qui permettront la réalisation de travaux sur les équipements sportifs.
- « Infrastructures sociales » : **20 000 €** consacrés aux travaux dans les logements d'urgence, au centre de loisirs les Milles Potes ou sur les bâtiments de la petite enfance.
- « Bâtiments administratifs » : **30 000 €** permettront de lancer les études de confortement et d'isolation de la façade sud du centre administratif Municipal (CAM).
- « Urbanisme » : **13 000 €** sont inscrits pour finaliser les opérations de révision du PLU et pour poursuivre la participation de la ville au titre des opérations « clôtures ».
- « Bâtiments culturels » : **70 000 €**, permettront de continuer les travaux de gros entretien de la basilique Notre Dame et de l'église St Ferdinand.
- « Équipements administratifs » : **95 000 €** destinés principalement aux équipements informatiques en vue de la modernisation des services de la ville.
- « Cimetière » : **100 000 €**, qui sont destinés à poursuivre le programme de réfection des allées et des clôtures du cimetière.
- « Accessibilité Handicapés » : **150 000 €** sont consacrés en 2017 à la mise en accessibilité handicapés des bâtiments de la ville.
- « Jetées » : **5 000 €** liés aux travaux d'entretien des jetées.
- « Espaces verts » : **600 000 €** ont été inscrits cette année et permettront entre autre :
 - la mise en valeur des espaces verts et notamment du parc Mauresque,
 - la continuation du programme de gestion des espaces boisés,

- la poursuite du traitement sanitaire des arbres d'alignement et notamment la replantation de nouveaux sujets.
- « Propreté » : **311 800 €** sont destinés à l'acquisition de matériel de propreté urbaine.
- « Éclairage public » : **211 000 €** couvrant le PPP éclairage public pour la partie renouvellement des investissements.
- « Plages » : **40 000 €** pour l'acquisition de matériels destinés notamment à la sécurisation des plages et aux postes MNS, à la réfection des perrés et l'entretien des espars.
- « Autres Équipements » : **400 000 €** seront consacrés à la continuation de l'opération « vélos », à la poursuite de l'équipement des écoles et de la police municipale en matériel numérique.
- « Autres bâtiments » : une somme de **325 000 €** est prévue pour divers travaux de maintenance et d'amélioration des bâtiments de la ville, notamment au niveau du Palais des Congrès.
- « Opérations d'aménagement urbain » : Les opérations d'aménagement du quartier de la gare, avec les travaux de réaménagement du boulevard Leclerc débuteront cette année. Une somme de **500 000 €** a été prévue à cet effet.
- « Maisons de quartier » : **10 000 €** permettront l'acquisition de matériel pour les activités des maisons de quartier et la réalisation de travaux d'entretien de ces bâtiments.
- « Maison des Associations » : une somme de **5 000 €** est consacrée à de petites interventions sur ce bâtiment.

Enfin une enveloppe de **81 000 €** a été réservée pour les dépenses imprévues.

1.3 Les recettes d'investissement

Un montant de **9 079 585 €** est prévu au niveau des recettes d'investissement pour l'année 2017, qui se répartit comme suit :

- Emprunt: **1 900 000 €** (inférieur à l'amortissement en capital prévu en 2017 : 2 360 000 €)
- Cessions immobilières : **1 670 000 €** concernant l'immeuble situé rue Aimé Bourdier (ex : IEN CIO).
- les recettes liées au FCTVA, aux taxes d'urbanisme et aux amendes de police ... (**1 400 000 €**)
- les opérations d'ordre comptable (sorties d'actif, réintégrations des études ...) **1 975 000 €**
- le virement de la section de fonctionnement est établi à **1 585 785 €**
- Les autres recettes comprennent notamment les subventions attendues ainsi que la participation de la COBAS à la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal (PEM), pour un total de **548 800 €**.

- **II : LES BUDGETS ANNEXES**

Les opérations qui marqueront les budgets annexes en 2017 concerneront principalement le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments et équipements concernés dans la continuité des années précédentes.

Néanmoins, pour des raisons pratiques et en accord avec le trésorier principal, les budgets « Location de locaux aux services à l'État » et « Sous-préfecture » seront regroupés au sein du budget « Location de locaux à l'État ».

Les budgets annexes s'équilibrent ainsi de la façon suivante :

- **Budget annexe des Salles : 236 300 €**
 - o en fonctionnement : 179 900 €
 - o en investissement : 56 400 €

Les recettes principalement issues de la location de la salle du Tir au vol prévues à hauteur de 175 000 € permettront de financer les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'activité de location de salles.

- **Budget annexe de location de bâtiments à Arcachon Expansion: 997 500 €**
 - o en fonctionnement : 580 500 €
 - o en investissement : 417 000 €

Ce budget comporte les opérations liées à la location, à la maintenance et aux travaux liées à l'occupation du palais des congrès, de l'Olympia et de l'office de Tourisme qui s'équilibrent grâce aux loyers et aux remboursements de frais acquittés par Arcachon Expansion, pour un total de 579 500 €.

- **Budget annexe des locations de locaux aux services de l'État : 576 790 €**
 - o en fonctionnement 334 700 €
 - o en investissement : 242 090 €

Ce budget individualise les loyers et les remboursements de frais issus de la mise à disposition de l'hôtel des impôts, de la trésorerie, des locaux de l'IEN ainsi qu'à partir de 2017 de la Sous-Préfecture pour un montant total de 334 600 €. Ces recettes permettent de remboursement des emprunts contractés pour l'acquisition et l'aménagement de ces locaux ainsi que la réalisation des travaux de maintien en état et d'amélioration de ces bâtiments

- **Budget annexe du « stationnement payant » : 483 000 €**
 - o en fonctionnement : 464 500 €
 - o en investissement : 18 500 €

Le budget du stationnement, alimenté par une participation du budget ville de 306 900 € et la redevance perçue auprès du délégataire de 140 000 €, est consacré aux dépenses liées à l'exploitation des parcs de stationnement payant en site propre de la ville et notamment la dépense afférente au loyer immobilier du parc centre-ville-plage (400 000 €).

- **Budget annexe du Marché Municipal : 455 200 €**
 - o en fonctionnement : 287 600 €
 - o en investissement : 167 600 €

Ce budget retrace les opérations liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'amélioration du marché municipal du centre-ville et du marché bio du Moulleau. Il est équilibré par les redevances perçues du délégataire de service public (91 000 €) et par une participation du budget ville (145 000 €).